REMISE A NIVEAU CHEF DE SERVICE SECURITE INCENDIE

FORMACODE : 42811/ CODE NSF : 344
CODE ROME : K2503 ; K1706
FAOD : 96133 /CODE CPF : 2577 74 à 76

BARTEL.MI -05.17.17 -V.01
RV 15.07.2019

Objectif :

- Maintien des acquis et compétences nécessaires à la validation du diplôme SSIAP 3 et à l'exercice professionnel de chef de des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne.

Prérequis :

- Fournir une copie du diplôme d'origine et justifier de sa dernière formation continue (recyclage ou remise à niveau),
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
- Être titulaire de l'attestation du SST, PSC 1, PSE 1, (en cours de validité).

Public concerné :

Toute personne titulaire du diplôme de SSIAP 3 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures.

Durée de la Formation :

35 heures soit 5 jours.

Nombre de Participants :

6 à 15 Stagiaires.

Lieu de la Formation :

Locaux de l'organisme de formation FCAG.

Développement Pratique :

- Etude de cas sur la règlementation :
  *Sécurité incendie des ERP, IGH, ITGH, ICPE
  *Code de la construction et de l'Habitation,
  *Code du travail

Méthode Pédagogique :

- Présentiel (face à face pédagogique)
- Formation Ouverte à distance (FAOD)

Evaluation Continue :

- Evaluation écrite 1 : 40 questions en QCM
- Evaluation écrite 2 : rédaction d'une notice technique de sécurité

Document délivré :

- Attestation de participation à la formation
- Attestation de fin de formation

Atouts de FCAG :

L'équipe de formateurs est composée de Sapeurs-Pompiers, de chefs de service de sécurité incendie en activité dans les établissements recevant du public.

Programme de la formation :

UV 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS *Durée : 03h00*	Contenu : - Les obligations en matière d'affichage - Elaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13) - Suivi et planification des contrôles réglementaires - Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.)
UV 2 : COMMISSIONS DE SECURITE *Durée : 03h00*	- Composition des commissions de sécurité Rôle des commissions de sécurité - Missions des commissions de sécurité - Documents à transmettre (notice de sécurité,.) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)
UV 3 : REGLEMENTATION *Durée : 07h00*	- Règlement de sécurité dans les ERP : - Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales ; -Règlement de sécurité dans les IGH - Rappel des textes sur les moyens de secours - Rappel sur le code du travail - Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP - Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
UV 4 : NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL *Durée : 02h00*	- analyse des risques - réalisation des travaux de sécurité - documents administratifs
UV 5 : FONCTION MAINTENANCE *Durée : 02h00*	Aspects juridiques : - les contrats avec obligation de moyens - les contrats avec obligation de résultat Différents types de contrats : - le contrat de types "prédictifs" - le contrat de types "préventifs" - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs" Normalisation
UV 6 : ETUDE DE CAS *Durée : 03h00*	- Rappel de la méthode Lecture de plan
UV 7 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES *Durée : 02h00*	Les dispositions réglementaires : - les commissions accessibilité - les exigences réglementaires générales - les exigences dimensionnelles et qualitatives - autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) - visite, réception par commission d'accessibilité

Formation Conseil Antilles Guyane– FCAG
Immeuble SORECOM (en face de SIAPOC) au 1er étage Z.I Acajou Californie -92232 Lamentin
0696 61 81 61 / 0696 41 49 12 / 0596 42 99 40/ contact@fcag.fr / www.fcag.com
SIRET : N° 829 752 88000015 / NDA : 02973111897 / Datadock : 0041783

UV 8 : ANALYSE DES RISQUES *Durée : 05h00*	- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens); - Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel); - Le plan de prévention (rappel); - Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel);
UV 9 : AMOYENS DE SECOURS *Durée : 02h00*	- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications - Moyens d'alerte des secours - Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours - Connaître et savoir exploiter un S.S.I
UV 10 : ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE *Durée : 06h00*	Organisation du service : - service intégré, externalisé, mixte - notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires - notions de délit de marchandage Recrutement : élaboration d'une fiche de poste - le profil professionnel - les qualités humaines nécessaires - le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises Missions : - conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté - conformément à l'article GH 62 Equipements - les moyens de communication les horodateurs - les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI) - le matériel informatique - la tenue vestimentaire - le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes etc…. Organiser les rondes : - la ronde d'ouverture et de fermeture - les rondes à horaires fixes, aléatoires - les rondes horodatées et à itinéraire programmé Documents du service : - le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité - les documents de fonctionnement : - les tableaux et plannings - la main courante - le recueil des procédures, des consignes.